Liste des servitudes

Commune de Mouy

Code	Nom	Gestionnaire de SUP
A1	Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumises au régime forestier	
A2	Servitudes pour la pose de canalisations souterraines d'irrigation	
A3	Servitudes pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des canaux d'irrigation	
A4	Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux	
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement	
A6	Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres	
A7	Forêts de protection	
A8	Travaux de boisement et reboisement	
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits	**Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine *(UDAP)***
AC2	Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classés et inscrits	
AC3	Servitudes de protection des réserves naturelles	
AC4	Servitudes résultant des zones de protection du patrimoine architectural et urbain	
AR3	Servitudes concernant les magasins de poudre de l'armée	
AR4	Servitudes concernant l'établissement de terrains d'atterrissage destinés à l'armée de l'air	
AR5	Servitudes relatives aux fortifications, aux places-fortes et aux ouvrages militaires	
AR6	Servitudes aux abords des champs de tir	
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	**Agence Régionale de Santé *(ARS)***
EL10	Servitudes de protection des parcs nationaux	
EL11	Servitudes relatives aux voies express et aux déviations d'agglomération	
EL2	Servitudes en zones submersibles	
EL3	Servitude de halage et de marchepied	
EL5	Servitudes de visibilité sur les voies publiques	
EL6	Servitudes grevant les terrains nécessaires aux routes et aux autoroutes	
EL7	Servitudes d'alignement	
I1	Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression	
I2	Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie des cours d'eau	
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	
I4	Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques	
I5	Servitudes relatives aux canalisations de transport de produits chimiques	

I6	Servitudes concernant les mines et carrières	
I7	Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz	
I8	Servitudes relatives aux stockages souterrains d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés	
I9	Servitudes relatives aux canalisations de transport et de distribution de chaleur	
INT1	Servitudes au voisinage des cimetières	
JS1	Servitudes de protection des installations sportives	
PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles	**Direction Départementale des Territoires de l'Oise *(DDT60)***
PM2	Servitudes résultant des périmètres délimités autour des installations classées	
PT1	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques	
PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État	
PT2LH	Servitudes relatives aux liaisons hertziennes concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État	**Agence Nationale des Fréquences *(ANFR)***
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	
PT4	Servitudes d'élagage relatives aux lignes de télécommunication empruntant le domaine public	
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	**SNCF**
T4	Servitudes aéronautiques de balisage	
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement	
T6	Servitudes aéronautiques concernant la réservation de terrains pour les besoins du trafic aérien	
T7	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement	

Commune de Mouy

Servitudes d'Utilité Publique *(SUP)*

Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits *(AC1)* :

Gestionnaire de SUP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)

- Église Saint-Léger à Mouy *(classement par arrêté du 28 mai 1936)* ;
- Maison Bordez-Greber à Mouy *(inscription par arrêté du 31 mai 1990)*.

Servitudes résultant de l'instauration des périmètres de protection des eaux potables et minérales *(AS1)* :

Gestionnaire de SUP : Agence Régionale de Santé (ARS)

- Captages de Mouy : périmètres rapprochés et éloignés *(arrêtés de DUP des 14 décembre 1987 et 12 novembre 1989)*.

Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles *(PM1)* :

Gestionnaires de SUP : Direction Départementale des Territoires de l'Oise (DDT60)

- Plan de Prévention des Risques Inondations *(PPRI)* du Thérain en aval de Beauvais *(approbation par arrêté du 13 octobre 2005)*.

Servitudes relatives aux liaisons hertziennes concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État *(PT2LH)* :

Gestionnaires de SUP : Agence Nationale des Fréquences (ANFR) & Armée de Terre

- Faisceau hertzien entre les stations de Haramont et la Neuville-Garnier *(décret du 16 juin 1961)* ;
- Faisceau hertzien entre les stations d'Ully-Saint-Georges et Catillon-Fumechon *(décret du 29 juin 1990)*.

Servitudes relatives aux chemins de fer *(T1)* :

Gestionnaire de SUP : SNCF

- une voie principale non électrifiée « ligne Beauvais / Creil » *(localisation : lisières Nord et Est du territoire communal)* ;
- une voie de service non électrifiée *(localisation : zone d'activités de Mouy, à l'Est du territoire communal)*.

Commune de Mouy

Les Servitudes d'Utilité Publique

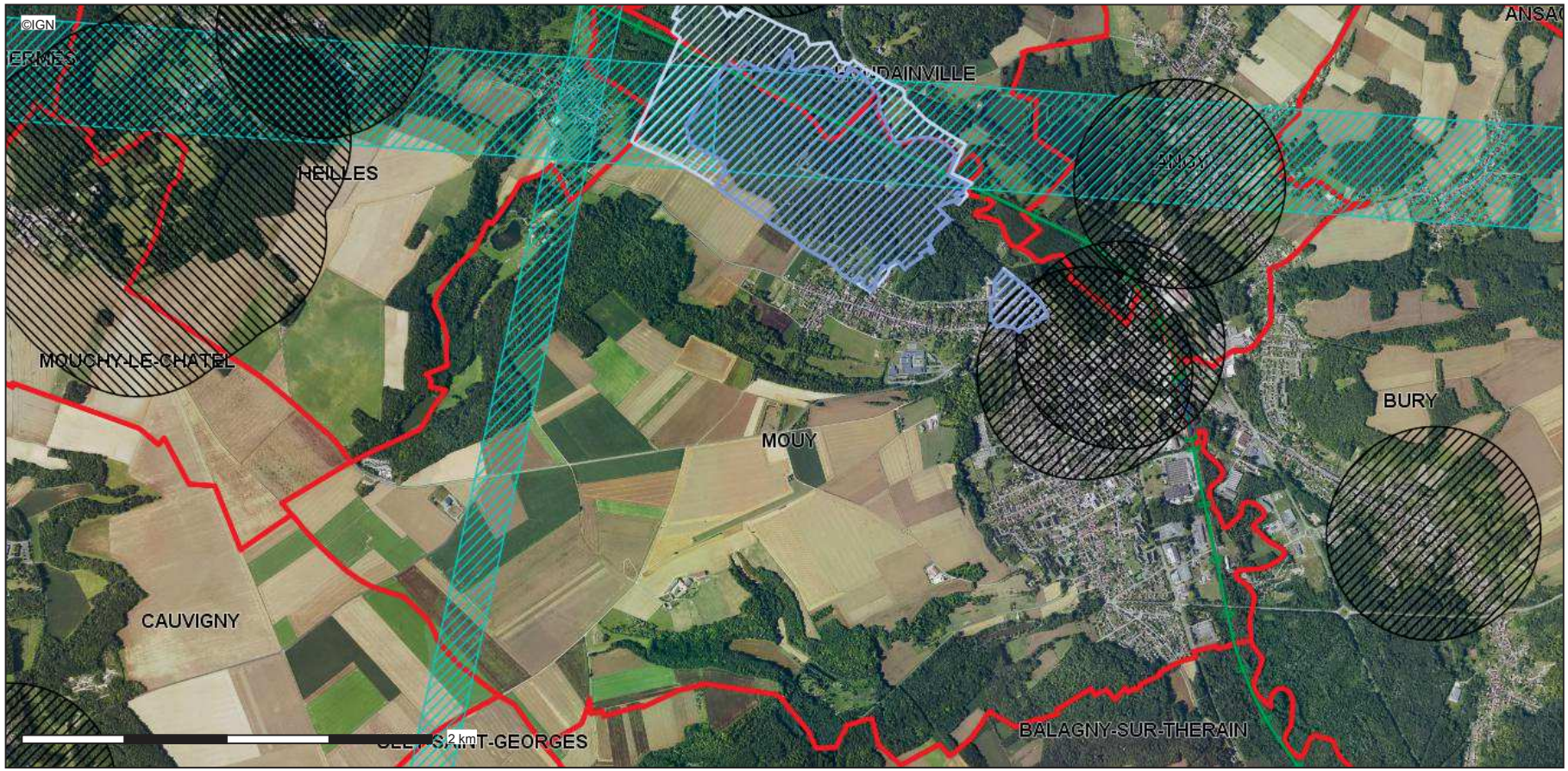

Conception : DDT 60
Date d'impression : 11-01-2019

Limites départementales
(AS1) Périmètre de protection Rapproché capta
(AS1) Périmètre de protection Eloigné captage
(AC1) Périmètres de protection des Monuments
classés
inscrits
(PT2LH) SUP de protection contre obstacle pour
(T1) Voies ferrées
LGV
Ligne principale
autre
autre
Communes
BD Ortho

Description :

Servitudes AC1, AC2, AC4, A4, PT1, PT2, AR3, AR6, AS1, EL3, T5, I3

La DDT ne saurait garantir l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies, celles-ci étant, dans la plupart des cas, collectées auprès de personnes tierces (exploitants ...).

Carte publiée par l'application CARTELIE
© Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
SG/SPSSI/PSI/PSI1 - CP2I (DOM/ETER)

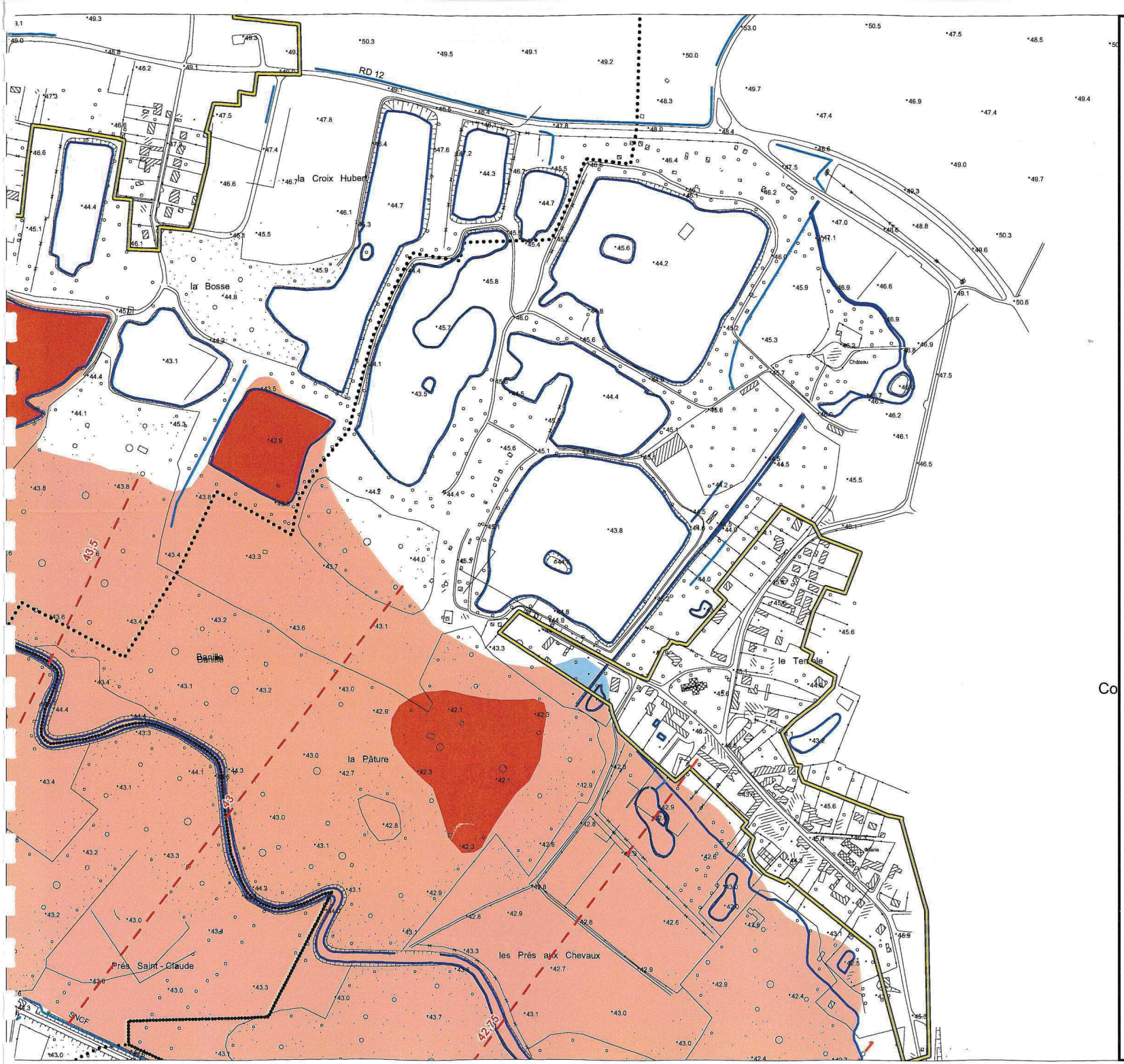

Liberté . Égalité . Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE L'OISE

Direction Départementale de l'Équipement Oise

Planche 27

PPRI de la vallée du Thérain à l'aval de Beauvais

Carte du zonage réglementaire Communes d'Hondainville, Angy et Mouy

Zonage Réglementaire

Zones Naturelles (Z.N.)

- Zone Rouge
- Zone Rouge Clair

Zones Urbanisées (Z.U.)

- Zone Orange
- Zone Bleue

- Zone d'Urbanisation Continue
- Cours d'eau, fossés, étangs
- 60 Niveau des plus hautes eaux pour une crue centennale (m IGN 69)
- XXX Hauteur d'eau maximum pour une crue centennale
- Limites communales

0 100 200 m

N

Echelle : 1/5000

Juin 2005

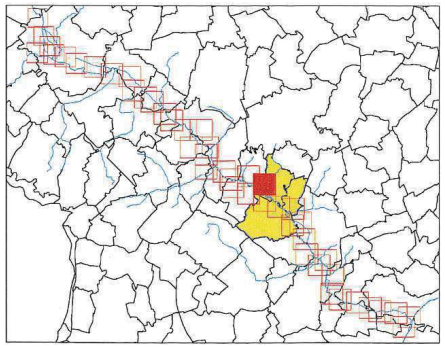

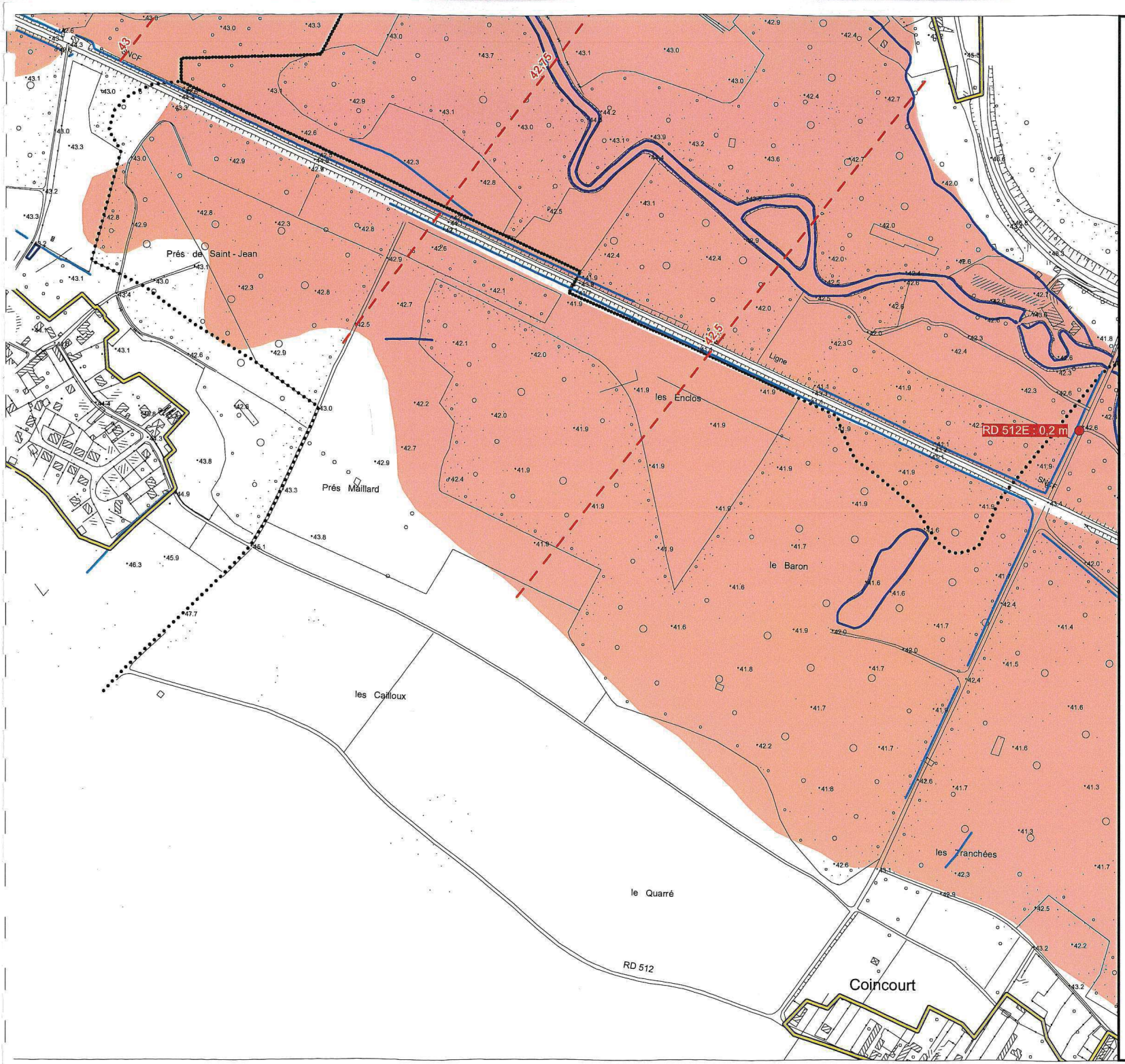

Liberté . Égalité . Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE L'OISE

Direction Départementale de l'Équipement Oise

Planche 28

PPRI de la vallée du Thérain à l'aval de Beauvais

Carte du zonage réglementaire Communes d'Hondainville, Angy et Mouy

Zonage Réglementaire

Zones Naturelles (Z.N.)

- Zone Rouge
- Zone Rouge Clair

Zones Urbanisées (Z.U.)

- Zone Orange
- Zone Bleue

- Zone d'Urbanisation Continue
- Cours d'eau, fossés, étangs
- 60 — Niveau des plus hautes eaux pour une crue centennale (m IGN 69)
- XXX — Hauteur d'eau maximum pour une crue centennale
- Limites communales

0 100 200 m

N

Echelle : 1/5000

Juin 2005

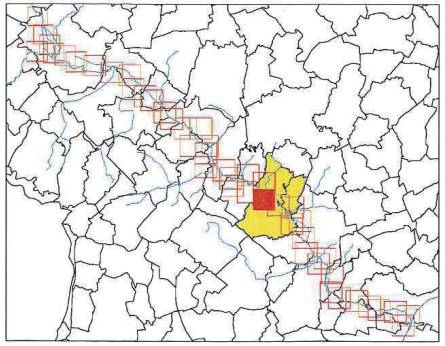

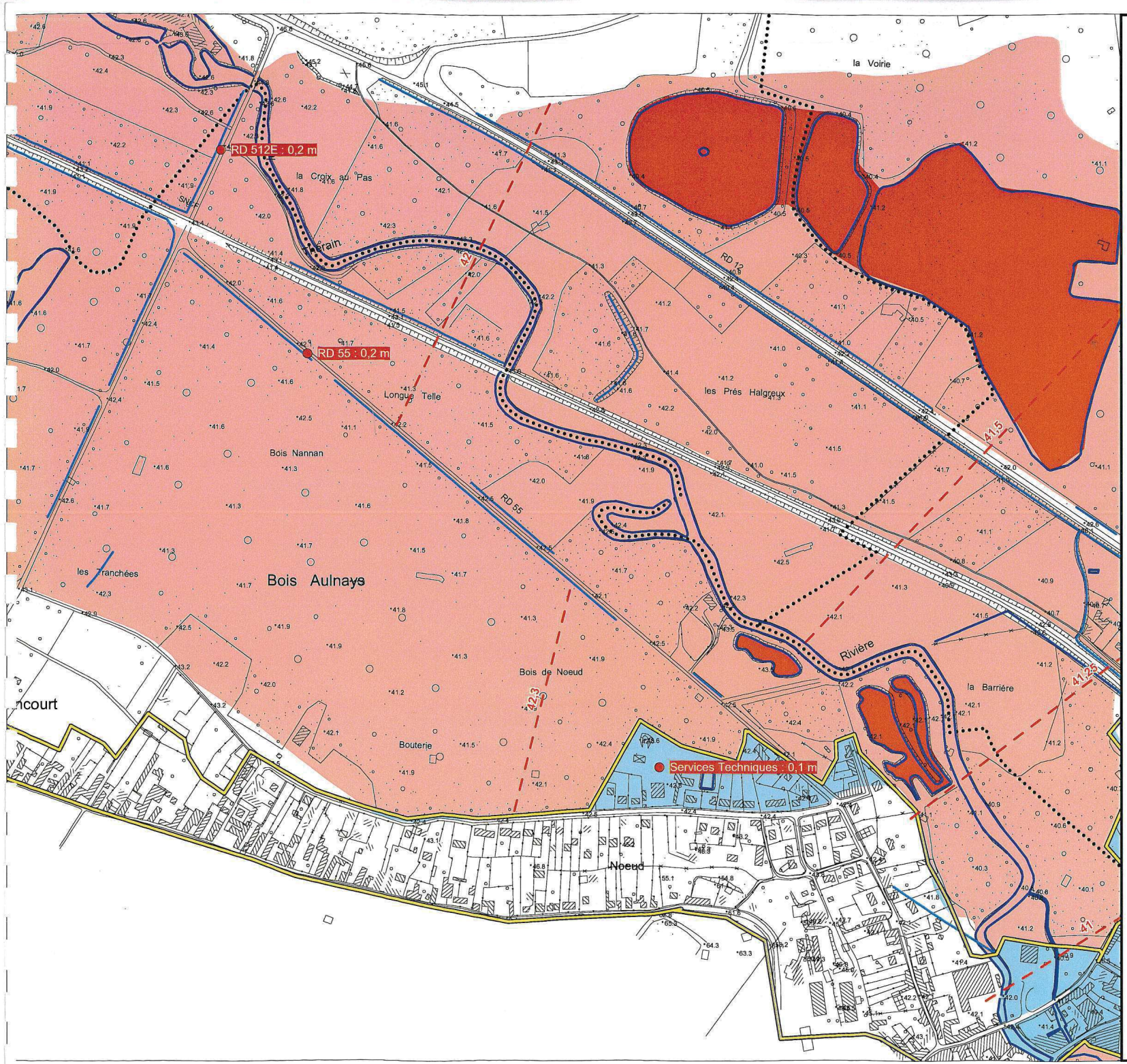

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE L'OISE

Direction Départementale de l'Equipement Oise

Planche 29

PPRI de la vallée du Thérain à l'aval de Beauvais

Carte du zonage réglementaire Communes d'Hondainville, Angy et Mouy

Zonage Réglementaire

Zones Naturelles (Z.N.)

- Zone Rouge
- Zone Rouge Clair

Zones Urbanisées (Z.U.)

- Zone Orange
- Zone Bleue

- Zone d'Urbanisation Continue
- Cours d'eau, fossés, étangs
- 60 — Niveau des plus hautes eaux pour une crue centennale (m IGN 69)
- XXX — Hauteur d'eau maximum pour une crue centennale
- Limites communales

0 100 200 m

N

Echelle : 1/5000

Juin 2005

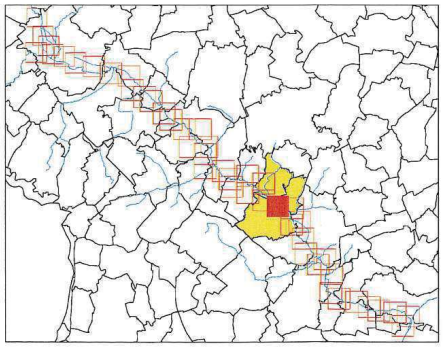

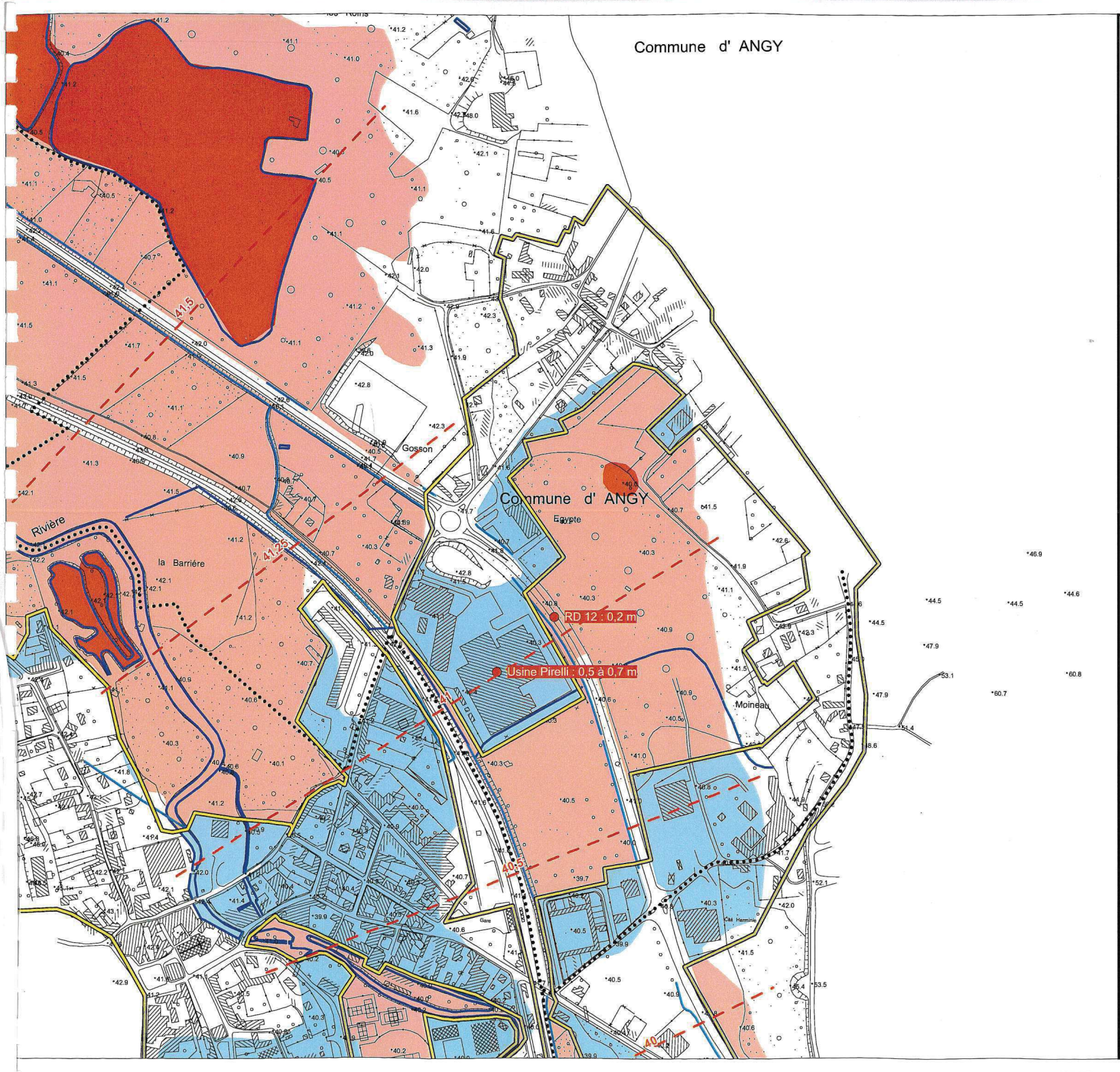

Liberté Egalité Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE L'OISE

Direction Départementale de l'Equipement Oise

Planche 30

PPRI de la vallée du Thérain à l'aval de Beauvais

Carte du zonage réglementaire Communes d'Hondainville, Angy et Mouy

Zonage Réglementaire

Zones Naturelles (Z.N.)

- Zone Rouge
- Zone Rouge Clair

Zones Urbanisées (Z.U.)

- Zone Orange
- Zone Bleue

- Zone d'Urbanisation Continue
- Cours d'eau, fossés, étangs
- 60 — Niveau des plus hautes eaux pour une crue centennale (m IGN 69)
- XXX — Hauteur d'eau maximum pour une crue centennale
- Limites communales

0 100 200 m

N

Echelle : 1/5000

Juin 2005

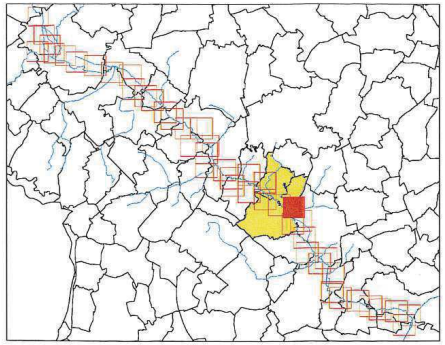

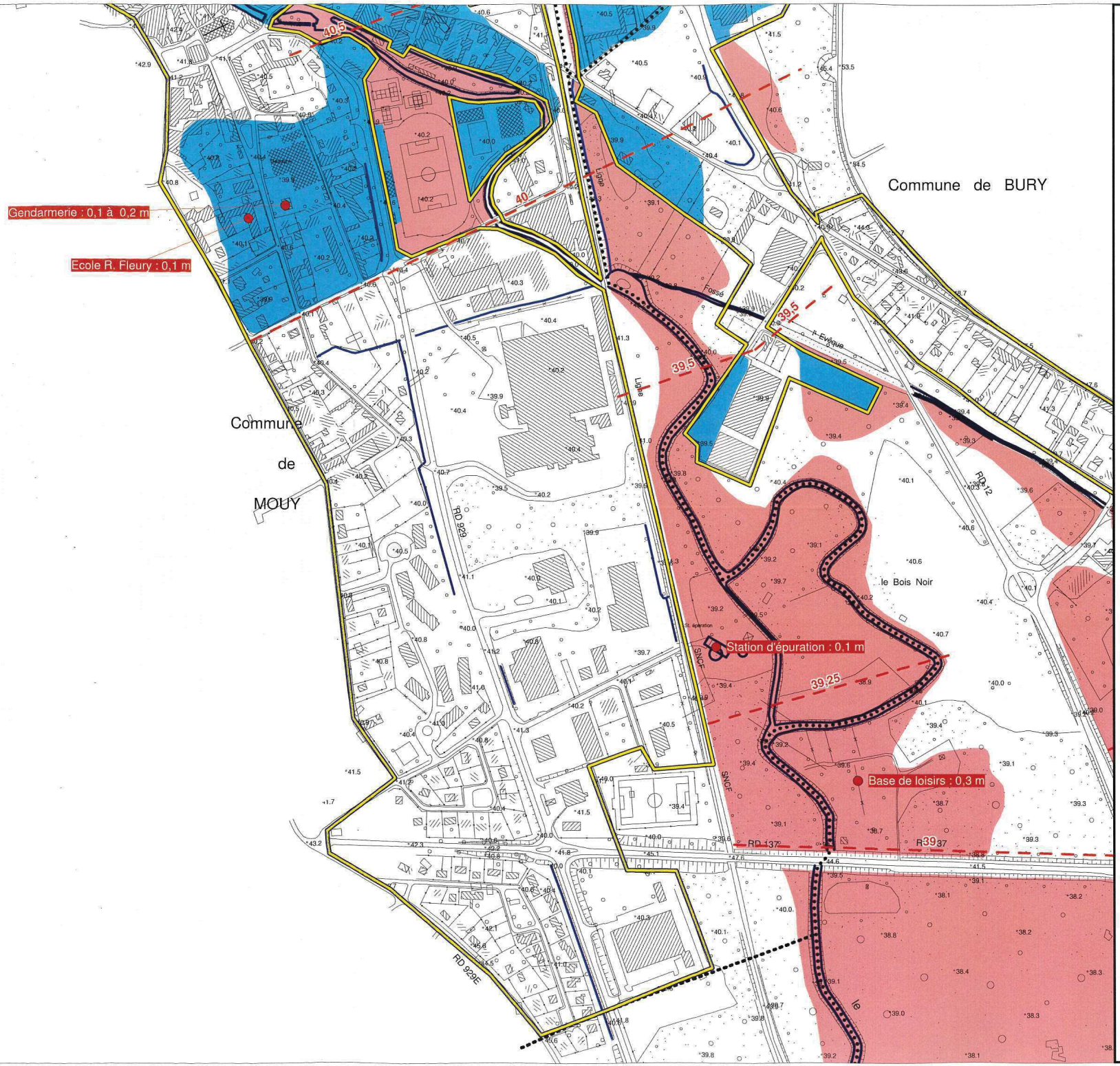

Liberté . Egalité . Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE L'OISE

Direction Départementale de l'Equipement Oise

Planche 31

PPRI de la vallée du Thérain à l'aval de Beauvais

Carte du zonage réglementaire Communes d'Hondainville, Angy et Mouy

Zonage Réglementaire

Zones Naturelles (Z.N.)

- Zone Rouge
- Zone Rouge Clair

Zones Urbanisées (Z.U.)

- Zone Orange
- Zone Bleue

- Zone d'Urbanisation Continue
- Cours d'eau, fossés, étangs
- 60 — Niveau des plus hautes eaux pour une crue centennale (m IGN 69)
- XXX — Hauteur d'eau maximum pour une crue centennale
- Limites communales

0 100 200 m

N

Echelle : 1/5000
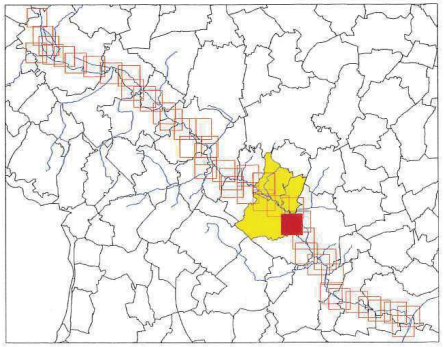
Juin 2005